

<p>Rapport 2-8 Avis sur Installation en agriculture - Dispositif pour les agriculteurs de plus de 40 ans</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Économie - Emploi Rapporteur : Pascal Blain</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Face au constat des potentialités de renouvellement des générations en agriculture représenté par les candidats de plus de 40 ans, la Région Franche-Comté avait mis en place en 2015, à titre expérimental, un dispositif nouveau à destination des exploitants agricoles s'installant hors du cadre familial et n'ayant pu bénéficier de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA) en raison de leur âge.

Le présent rapport propose l'extension du dispositif à l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté.

Le CESER souligne le choix de la Région de cibler les bénéficiaires prioritaires, indiquant ainsi des orientations claires, sans que pour autant aucun ne soit a priori exclu du dispositif. **Il salue le fait que l'aide proposée étende au secteur de l'agriculture un dispositif d'avances remboursables déjà éprouvé en appui des PME/PMI.**

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 14 abstentions (CGT).